



Projet de loi 15

C'est l'heure de défendre l'enfant et sa famille biologique

Montréal le 5 février 2022 – Depuis 1979, le principe de la primauté parentale n'avait jamais été remis en question par un législateur. Dans la loi, l'article 2.2 dit que les parents sont les premiers responsables de donner les soins à leurs enfants. Ce texte de loi sera supprimé par les caquistes.

Avant Noël, le ministre responsable a déposé son projet de loi 15 et le Premier ministre François Legault a fait une déclaration que je cite : « **Dorénavant, on va mettre l'intérêt de l'enfant en premier, avant sa famille biologique** ». Au mois de juin, la journaliste Anne-Marie Dussault de Radio-Canada, a posé la question au ministre responsable et je cite : « **Ya une remise en question fondamentale sur la primauté du lien familial biologique qui est dans le rapport préliminaire de madame Laurent, mais ça, ça veut dire un méchant coup de barre! Monsieur Carmant êtes-vous prêt à remettre ça en question?** » Et du tac au tac, en souriant, le ministre a répondu ceci : « **Oui, tout-à-fait! Les choses ont changé et on n'a pas besoin que ce soit la famille biologique** ».

« **Les lois changent, mais l'amour ne change pas** » a rétorqué Alain Rioux, à la toute dernière page du **Mémoire de familles biologiques**¹ de 200 pages légalement déposé à l'Assemblée nationale du Québec, le 28 janvier 2022.

Depuis Le 28 janvier, **à chaque minute, jour et nuit**, des Québécois et des Québécoises des quatre coins de la Belle province exercent leur droit constitutionnel en déposant une demande d'intervention pour qu'un porte-parole de familles biologiques soit invité devant la commission qui étudiera le projet de loi à partir de mardi prochain, le 8 février. Actuellement, la famille biologique est écartée du débat.

Annexé à leur **Mémoire de familles biologiques**, on trouve sur un papier jauni, l'Avant-projet de loi de 1974 qui proposait une structure fiable, qui est le résultat des **travaux de Claude Castonguay** le père de la carte soleil, **Jérôme Choquette**, ministre de la justice et **Claude Forget**, ministre des Affaires sociales de l'époque.

Si le gouvernement de Robert Bourassa n'était pas tombé en 1976, nous aurions une structure fiable et solide pour protéger les enfants au Québec. En 2022, nous redéposons, une version adaptée à notre époque de la grande vision de ces grands hommes d'État québécois. Il est grand temps de remettre la protection de la jeunesse sur les rails selon Alain Rioux, le porte-parole qui s'est adressé hier à la commission et transmis sa vidéo² sur YouTube aux membres de la commission.

¹ lespapas.org/referendum

² <https://youtu.be/NDafWSIRlrs>

Si le législateur québécois accueille les amendements du **Mémoire de familles biologiques**, les Québécois et les Québécoise vont avoir un bon système de protection pour leurs enfants comme ça aurait toujours du l'être depuis 1976. Une structure correcte pour aider l'enfant et sa famille, une sécurité juridique et un vrai droit de participer aux meilleures solutions dans l'intérêt de l'enfant et ce, au lieu de jouer à la police et d'arracher des bébés des bras des jeunes mamans qui viennent d'accoucher à l'hôpital pour les placer le poupon en banque mixte vers l'adoption comme on le fait actuellement par des **alertes bébés**. La situation est très inquiétante, notamment à cause du taux d'infertilité qui grimpe en flèche. On ne peut pas souscrire à une loi qui ouvre une fenêtre sur un possible marchandage des bébés de familles pauvres facilement transférables aux familles riches. Il est donc temps d'arrêter la folie furieuse par une loi efficace et honnête, soutient Alain Rioux.

En utilisant le prétexte du drame de la **Fillette martyre de Granby** pour augmenter son pouvoir sur la famille biologique et laisser présager que des enfants se font assassiner à cause de la primauté parentale, le gouvernement nous montre une façon de faire de la politique qui dénote une apparence de mauvaise foi.

Le drame de Granby est **le résultat d'une négligence administrative de l'État québécois** et la Commission des droits de la personne et de la jeunesse a sévèrement blâmé le DPJ de l'Estrie qui n'a rien fait pour sauver cet enfant. La fillette a eu un dossier ouvert de 2012 à 2019 et le DPJ a gagné 99 % de ses demandes de prise en charge d'enfant devant les tribunaux. Le gouvernement place des milliers d'enfants à chaque année. C'est lui qui est fautif et pas les parents biologiques du Québec. C'est le manquement flagrant du gouvernement à son devoir de protéger les enfant que nous devons pointer du doigt et il faut corriger cette manière d'administrer un pouvoir sans limites dans nos familles et non pas détruire les droits fondamentaux des parents biologiques du Québec.

En septembre 2021, le comité des droits de l'enfant des Nations unies a convoqué une réunion spéciale pour étudier **les placements inutiles des enfants** qui est en train de devenir une tendance odieuse. Il y a quelques semaines, le gouvernement fédéral du Canada a débloqué 20 milliards de dollars pour dédommager les familles autochtones à qui on a arraché des milliers d'enfants entre 1991 et aujourd'hui, ce qui est beaucoup plus d'enfants qu'au temps des pensionnats autochtones.

Avec son projet de loi 15, le gouvernement du Québec veut se donner **un pouvoir sans bornes** d'arracher un enfant à sa famille encore plus facilement qu'il le fait depuis 50 ans. Mais, en ce moment historique, à chaque minute, jour et nuit, un Québécois, une Québécoise exercent un droit constitutionnel de défendre l'avenir de la famille biologique.

Prenez votre téléphone cellulaire dans vos mains, ouvrez votre boîte-courriels, et faites comme eux, envoyez un courriel à la Commission sur la Santé et les Services Sociaux, à **CSSS@ASSNAT.QC.CA** ; ajoutez le courriel du porte-parole en copie, **alain_rioux@hotmail.com** ; et écrivez ceci dans votre demande d'intervention courriel :

Je demande que notre porte parole de famille biologique, Alain Rioux, reçoive une invitation spéciale pour la consultation particulière du projet de loi 15.

Écrivez votre nom et envoyez le courriel.